

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

CCAS DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

Subvention exceptionnelle
à une association

Finances locales 7.5 subventions

DATE DE CONVOCATION
1^{er} décembre 2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 16
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 14

La Présidente,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2022-12-47

L'an deux mil vingt deux
le cinq décembre deux mil vingt deux à dix-huit heures

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de madame DUDOUEY Vice-Présidente.

Etaient présents :

Mme DUDOUEY – Mme SEMIEM – Mme BARRIERE – M. SACHOT –
Mme LAMBERT – Mme LOISEAU – Mme CREVON – Mme BREANT –
M. LE NOE – M MAUGER – Mme DESANGLOIS

A donné pouvoir

Mme MEZRAR à Mme DUDOUEY
Mme SCOTE à Mme BARRIERE
Mme JAFFRENNOU à Mme SEMIEM

Excusés :

Mme DUVAL
Mme POILPRE

M MAUGER est nommé secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame la vice-Présidente, Sandrine Dudouet

L'Association des Chiens Guides d'aveugles 276, a pour mission d'améliorer la mobilité et renforcer l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.

- En éduquant et en remettant gratuitement des chiens guides d'aveugles.
- En remettant et en formant gratuitement à l'utilisation de cannes électroniques ou de mini-tact.
- En s'engageant en faveur de l'accessibilité des personnes déficientes visuelles.
- En informant, le plus largement possible, sur le handicap visuel.

Dans le cadre de la semaine du Handicap organisée par le CCAS de St Pierre Lès Elbeuf, du 14 au 19 novembre 2022, l'Association est intervenue bénévolement auprès des enfants de l'école Jules Verne et de l'école Monod-Camus, sur le temps périscolaire.

Les deux intervenants ont ainsi pu informer sur leur rôle de et présenter deux chiens éduqués pour aider à la mobilité et à l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.

L'Association ne perçoit aucune subvention de l'état et ne vit que de la générosité du grand public.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'Administration d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association des Chiens guides d'Aveugles 276, pour la soutenir dans ses missions et pour la remercier de sa participation à la semaine du Handicap à St Pierre Lès Elbeuf.

Vu

le Code général des collectivités territoriales,

Considérant

Que cela s'inscrit totalement dans la politique menée par le conseil d'administration ;

Le **conseil d'administration**, décide par :

Voix pour : 14

voix contre 0

Abstention 0

Article unique : d'autoriser Madame la Présidente à verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'Association de Chiens Guides d'Aveugles 276

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits